

# Le Canard Vigilant

Numéro **319** — Mardi 8 septembre 2020



le Canard  vigilant

Une publication du  
syndicat CGT Natixis.

Consultez le site intranet :  
<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Consultez le site internet :  
<http://natixis.reference-syndicale.fr/>



## Dans ce numéro :

- **Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de covid-19** 2
- **4 septembre : CSE extraordinaire chez Natixis** 3
- **Consultation des IRP sur l'application du nouveau protocole national chez Natixis** 4
- **CSE du 7 septembre : avis sur la réorganisation de la BGC** 4
- **Suivez toutes les infos en direct sur notre site intranet (ou internet)** 4

Et vous, pas encore  
syndiqué-e ?



LE TRAVAIL A PLUSIEURS VISAGES.  
LA CGT A LE VÔTRE.





## Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de covid-19

*Waouh ça claque !! On savait que le nom devait changer car pas assez vendeur, mais là ...*

Malheureusement on continue la pratique de l'antiphrase (dire le contraire de ce que l'on pense) avec une impudence totale. Par exemple un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) n'est rien d'autre qu'un plan de licenciement. Et bien évidemment le texte est plus orienté reprise d'activité que sauvegarde des salariés, il est néanmoins sensé présenter des "mesures complémentaires" en sus de celles déjà déployées et recommande un cadre "concerté" de façon à associer les IRP ...

Donc là en fait, nationalement on trouve un texte convenu, avec rien qui ne change en bien et une sacrée régression au niveau des salariés en risques graves. Ils sont sensés revenir comme tous les autres, ainsi que leurs conjoints. Par exception, à force d'interventions ils pourront peut-être convaincre un médecin à écrire à leur direction que c'est vraiment trop dangereux pour eux de se déplacer.

### PROTOCOLE NATIONAL POUR ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS EN ENTREPRISE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19



Pour le reste, le télétravail reste recommandé (au sens TAD) donc notre Direction va bien évidemment s'asseoir sur cette recommandation (mais les salles de marché devraient demain devenir éligibles au télétravail) ; La définition d'une jauge maximale d'occupation des bâtiments suggérée page 5 du protocole, va connaître le même sort ; L'apport d'air extérieur dans la climatisation ne sera pas mieux traité. Ces éléments ayant déjà été remontés de nombreuses fois.

Donc, nous attendons de voir comment notre Direction va adapter la recommandation de "dédié des objets à un salarié" pour combattre la contamination "manuportée" (contraire au Flex office). Que va-t-elle faire concernant les parkings qui doivent être intégrés dans la prévention ? Enfin, maintenant que les masques sont obligatoires, ils ont aussi été intitulé EPI (Equipement de Protection Individuelle) ce qui embarque un certain nombre de caractéristiques du point de vue du code du travail que notre entreprise devra reconnaître.



## 4 septembre : CSE extraordinaire chez Natixis

---

*A l'ordre du jour les modifications apportées chez Natixis dans le cadre de la modification du protocole national.*

**D'abord un TAD à la carte pour les marchés et la trésorerie (c'est bien). Et pour les CDD, prestataires et stagiaires (c'est bien aussi). Mais pourquoi s'arrêter là ?**

Comme d'habitude notre Direction est un peu obligée de tordre les règles pour parvenir à ses fins. Alors bonne question : on est en PCA ou pas ? Parce que sinon pas de TAD, ou alors la règle a changé... Bon on ne va pas empêcher ceux qui vont pouvoir en bénéficier de travailler en rotation, mais cela devrait maintenant plutôt être élargi à tous.

Donc dans ce contexte exceptionnel on utilise des règles discrétionnaires (en fonction du statut du salarié ou du périmètre fonctionnel).

On suit la présence sur site via des statistiques. Mais des statistiques au doigt mouillé. En moyenne peut-être, à peu près ... bref une occupation en moyenne de 61% au 47 quai, une autre de 41% à liberté 2. D'un point de vue lutte contre la contamination, cela n'a aucun sens. Cependant au niveau de la communication, en global on arriverait peu ou prou à un taux de présence de 50% pour Natixis S.A. (en IDF (?!)) grâce à l'accord télétravail. Donc en l'absence du mode de calcul de ces chiffres, c'est bien que de la com' !

En fait on prend le sujet à l'envers. Il y a une incantation qui est : le télétravail dans sa mouture actuelle permet de gérer une présence sur site compatible avec une risque raisonnablement bas de contamination. Et ensuite tous les chiffres justifient cela.

Pour les masques, dont le port est obligatoire nous le rappelons, la DIL ayant été taquine nous savons juste qu'ils ont été achetés par BPCE Achat auprès d'un grossiste en Objets Publicitaires ... Ces masques en tissu lavables 50 fois seront assez épais et d'autant plus désagréables à porter. Mais le concept de pause "masque" (pour respirer sans) n'est pas d'actualité.

Pour la fiche de définition des risques (DUER) celle qui nous est présentée n'est pas la bonne (?!) que nous recevrons plus tard et qui portera sans doute des mentions concernant la ventilation / aération de nos locaux (qui étaient justement absentes de celle présentée en séance).

Concernant la recherche des cas contacts, comme la définition de l'ARS commence par "en l'absence des gestes barrières", si on a fréquenté (en tout bien tout honneur) le/la futur(e) diagnostiqué(e) et que les deux avaient leurs masques, il n'y a pas de suspicion légitime ...



## Consultation des IRP sur l'application du nouveau protocole national chez Natixis

---

*Alerte à l'intox !!!*

Ici et là fleurit une fiction complète selon laquelle au cours de la crise sanitaire notre Direction aurait ne serait-ce qu'écouté les diverses argumentations des organisations syndicales pour ne pas se précipiter à faire revenir les salariés et les exposer inutilement à une potentielle contamination.

Cela n'a jamais été le cas et cela ne l'est toujours pas.

Aujourd'hui, parce que des clusters se sont déclarés au 47 quai et ailleurs, notre Direction réactive le TAD et le travail par rotation mais uniquement pour les salles de marché et la trésorerie. Tant mieux pour eux mais quel mépris pour tous les autres.

Pour les travailleurs précaires, stagiaires, intérimaires, CDD et les prestataires, pour ne pas se priver de leurs services économiquement intéressants, on va trouver un moyen bâtard de les mettre à contribution en essayant de rester politiquement correct. Là aussi en réactivant un éventuel TAD.

Pour la CGT le constat est sans appel, Natixis a réussi l'étape du confinement et n'a pas eu à s'en plaindre. Cependant le déconfinement a été décrété dogmatiquement en opposant une logique dominante de rebond d'activité à une logique sacrifiée de protection des salariés, et à ce titre reste un échec cuisant.

## CSE du 7 septembre : avis sur la réorganisation de la BGC

---

*Les experts du CSE ont transmis leur rapport et synthèse. Du point de vue des Organisations Syndicales, il existe des questions et des inquiétudes ...*

Pour notre Direction tout va bien. Depuis janvier on continue de maintenir un bon cap ... pour l'entreprise, pas forcément pour tous ses salariés ...

Les difficultés rencontrées par nos experts pour finalement ne pas obtenir réponses à toutes leurs interrogations ont conduit les élus à ne pas rendre d'avis mais à lire la déclaration suivante : [Déclaration CSE septembre 2020](#)

## Suivez toutes les infos en direct sur notre site intranet (ou internet)

---

*Restez informés !*

Suivez les informations en direct sur notre site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Ou sur notre site internet : <http://natixis.reference-syndicale.fr/>